



REGLEMENT POUR LE TOURNOI DU 02 DECEMBRE 2022

Le club du Tennis de Table de Saint Avertin organise comme chaque année un tournoi convivial Inter-Entreprises. Il aura lieu **le vendredi 2 DECEMBRE 2022** à partir de 19 h 00 au Gymnase Henri Depierre (les Aubuis), 31 Rue Frédéric Joliot-Curie à Saint-Avertin (à côté des services techniques de la commune)

Le grand Challenge du Sport en Entreprises de Saint-Avertin

Article 1 :

Pour pouvoir participer à ce tournoi par équipes, il faut être salarié(e) d'une Entreprise, ou d'un groupement d'Entreprises ou d'une Corporation. Chaque équipe doit être composée idéalement de 2 joueurs. Mais Il est possible d'avoir un troisième joueur.

Chaque Entreprise pourra présenter au maximum 5 équipes et le nombre total d'équipes **est limité à 32 équipes.**

Article 2 : Composition des équipes

Pour participer aux rencontres, il est obligatoire de présenter soit :

- Un licencié traditionnel FFTT et un ou deux non licencié(s).
- Deux licenciés promotionnels FFTT et un non-licencié
- Un licencié promotionnel FFTT et un ou deux non licencié(s).
- Deux ou trois non licenciés

Nota : les membres de la famille d'un salarié ne peuvent pas participer à cette compétition sauf si ce membre travaille dans une autre entreprise alors ce sera un regroupement d'entreprises

Article 3 :

L'engagement de ce tournoi est de 15 € par personne, y compris le repas convivial d'après tournoi. Les inscriptions sont à faire avant le **25 novembre 2022** pour prévoir le repas d'après rencontres.

Article 4 :

Les parties se jouent suivant la formule Coupe Davis : 2 simples et 1 double pour départager. Les rencontres de simples seront programmées en fonction des licences des joueurs et de leur âge. Par exemple : s'il y a un licencié traditionnel dans chaque équipe ils vont se rencontrer. Autre exemple : s'il y a deux licenciés promotionnels dans chaque équipe, les plus jeunes se rencontreront puis les plus âgés. Dernier exemple : s'il y a une équipe avec 2 non licenciés et une équipe avec un licencié promotionnel, les plus jeunes se rencontreront, puis les plus âgés.

Article 5 :

Les organisateurs se réservent le droit de modifier l'organisation de cette manifestation en fonction du nombre d'inscriptions.

Article 6 :

Il est conseillé pour tous les non-licenciés de venir avec un certificat médical de non contre indication à la pratique d'un sport.

Article 7 :

Chaque participant(e) devra être muni(e) de chaussures de sport (**obligatoires**) et s'engage à respecter les lieux et le matériel mis à disposition. Des raquettes pourront être mises à disposition.

Un bon esprit sportif et convivial est souhaité.

Des coupes seront remises aux vainqueurs.

A la fin de la manifestation, un vin d'honneur et un repas seront servis aux participants.

« BIEN DANS SON BOULOT AVEC LES CORPOS ! »

E-M@il : secretaire@tennisdetable.saint-avertin-sports.fr TEL : 06 77 16 50 84